

- OUVERTURE FERMETURE REPARATION BAC CHANGEMENT BAC OM CHANGEMENT BAC DEM
 COMPOSTEUR CARTE GUIDEOZ AUTRE :



Communauté de communes du Pays des Achards
 2, rue Michel BRETON ZA Sud Est CS 90 116
 La Chapelle Achard 85150 LES ACHARDS
 Tel : 02 51 05 94 49 Fax : 02.51.05.95.03
 Mail : dechets@cc-paysdesachards.fr

Encadré réservé à la CCPA :

Date RDV : Horaires :

Agent :

Commentaires :

Intervention bac pucé :

Demande d'intervention du service Collecte et Traitement des Déchets

Le...../...../2019 Formulée par : Commune de :

Identification de l'utilisateur

USAGER 1 : Nom : Prénom :

USAGER 2 : Nom : Prénom :

Adresse COLLECTE :

Adresse FACTURATION (si différente) :

.....

.....

Commune :

CP : Commune :

Tél fixe : Tél portable :

Nombre de personnes au foyer :

- Propriétaire du logement Locataire du logement Résidence Secondaire

Changement de situation

Signalement d'un **EMMENAGEMENT**. Date d'entrée dans le logement : / /

Maison neuve

Signalement d'un **DEMENAGEMENT**. Date de départ du logement : / /

Propriétaire du logement Locataire du logement

- **Adresse du nouveau logement** : N° : Type de voie :

Nom de la voie :

Commune : CP :

Bac Ordures ménagères et/ou Emballages ménagers

Echange ou livraison d'un **bac Ordures ménagères** :

- Volume de bac actuel : 120L 240L 340L Pas de conteneur en place

- Taille de bac souhaité : 120L 240L 340L

Réparation **bac Ordures ménagères** : Roues Couvercle HS / Volume bac :

Echange ou livraison d'un **bac Déchets d'emballages** :

- Volume de bac actuel : 120L 240L 340L Pas de conteneur en place

- Volume de bac souhaité 120L 240L 340L

Réparation **bac Déchets d'emballage** : Roues Couvercle HS / Volume bac :

Nouveau code barre bac OM

N°Cuve :

Nouveau code barre bac DEM

N°CUVE :

Mode de paiement de la Redevance Incitative

Semestriel

Mensualisation (Mandat de prélèvement et RIB à fournir)

Demande d'obtention d'une carte multiservices Guideoz

ACCES AUX SERVICES

L'activation de la carte vous permet d'accéder aux :

- DECHETERIES
- COLONNES SEMI-ENTERREES POUR LES DEPOTS D'ORDURES MENAGERES*

** Seul les professionnels possédant un compte Redevance Générale des déchets ménagers peuvent bénéficier du service colonnes semi-enterrées pour les dépôts d'ordures ménagères/ service facultatif*

Réservé à la CC du Pays des Achards / Référence Tradéo :

N°CARTE GUIDEZOZ :

1^{ère} carte

Nouvelle carte*

Carte perdue ou endommagée *

***Facturation de 5€ sur la prochaine facture des Ordures ménagères**

Je certifie exactes les informations transmises ci-dessus. Je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la carte multiservice « Guideoz » et en accepte les conditions.

Information Composteur

Composteur disponible directement à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays des Achards (distribué avec un bio-seau et un guide de compostage).

Deux volumes disponibles : 420L ou 620L.

Participation de 15 € demandée. La facturation du composteur est réalisée directement sur votre prochaine facture semestrielle de redevance générale pour la gestion des déchets.

-La Communauté de Communes ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une éventuelle casse survenue lors du montage, du transport ou lors de la manipulation du composteur ou du bio seau. Le composteur ne sera ni repris ni échangé même dans son emballage d'origine.

-La Communauté de Communes valide la taille du composteur adéquate en fonction de l'utilisation personnelle des usagers et de la superficie du terrain.

Fait à :

Le :

Nom et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes du Pays des Achards dans le but de traiter votre demande. Les données sont destinées au Service de Collecte et traitement des déchets du Pays des Achards. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 « Informatique et liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données (opposition, limitation, modification, effacement, portabilité et transfert) vous concernant et les faire rectifier en contactant : dechets@cc-paysdesachards.fr

1- Conditions d'obtention de la carte multiservices « Guideoz » :

- L'obtention de votre première carte GUIDEOZ et l'encodage de celle-ci est gratuit.
- Si vous possédez déjà une carte GUIDEOZ, l'obtention d'une nouvelle carte (pour les mêmes services) vous sera facturée 5 €.
- La carte multiservices « Guideoz » vous sera remise à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays des Achards en échange du présent règlement dûment complété et signé ainsi qu'une pièce d'identité.

2- Perte ou vol de la carte:

En cas de perte ou de vol de votre carte, veuillez le signaler à la Communauté de Communes du Pays des Achards. L'obtention d'une nouvelle carte vous sera facturée **5€**. La Communauté de Communes ne pourra en aucun être tenue responsable des éventuels dépôts effectués avec votre carte.

3- Changement d'adresse :

Tout changement d'adresse doit être signalé à la Communauté de Communes du Pays des Achards au 02 51 05 94 49 ou en vous présentant au siège de la Communauté de Communes. Si vous quittez le Pays des Achards la carte Guideoz est automatiquement bloquée, **nous vous invitons donc à nous la retourner ou à la conserver pour un éventuel emménagement sur le Pays des Achards.**

4- Utilisation des colonnes semi enterrées

- Les colonnes semi enterrées sont accessibles uniquement aux habitants du Pays des Achards possédant un compte pour la redevance générale des déchets.
 - Ce service est facultatif et payant à raison de 2,50 € le dépôt de 80L (tarifs 2019).
 - Les colonnes semi-enterrées constituent un équipement complémentaire pour gérer les surproductions ponctuelles d'ordures ménagères. **Elles ne peuvent en aucun cas se substituer au conteneur d'ordures ménagères (abonnement obligatoire).**
 - Seuls les déchets assimilés à des ordures ménagères peuvent être déposés dans ces équipements.
 - Seules les cartes Guideoz activées auprès de la Communauté de Communes permettent d'effectuer des dépôts dans les colonnes semi-enterrées.
 - Chaque ouverture de tambour est comptabilisée via votre carte GUIDEOZ et est retranscrite sur votre facture semestrielle de Redevance générale des déchets ménagers.
 - Pour effectuer votre dépôt :
 - présenter votre carte Guideoz devant le lecteur de la colonne ; un bip retentit et un voyant vert s'allume,
 - ouvrez complètement le tambour ;
 - déposez vos déchets dans le tambour (capacité 80L) ;
 - fermez complètement le tambour, celui-ci se verrouille automatiquement.
- Si le tambour n'est pas ouvert dans les 10 secondes après le passage de la carte ou de manière insuffisante, celui-ci se bloque et le dépôt n'est pas comptabilisé. Une nouvelle présentation de carte est alors nécessaire. Si la colonne est pleine ou hors service, un voyant orange ou rouge s'affiche sur la colonne.
- Sous peine de poursuite et d'amende (5^{ème} classe, 1500 € minimum), il est strictement interdit de déposer des déchets de quelque nature que ce soit en dehors des colonnes semi enterrées ou des conteneurs poubelle prévus à cet effet.

Les usagers s'engagent à respecter le règlement sanitaire départemental, le règlement de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays des Achards ainsi que le règlement intérieur des déchèteries.

5- Accès en déchèterie

Pour accéder à la déchèterie, la carte Guideoz est obligatoire. Elle est strictement personnelle (foyer) et réservée aux usagers du Pays des Achards.

6- Autres services

La carte multiservice Guideoz permet également de créditer un abonnement ou des passages au Centre aquatique. L'utilisateur s'engage par le présent document à respecter les règles de fonctionnement des différents équipements auxquels il a accès.

